

**Lundi 6 juillet 2015 – 20 heures – salle du Conseil Municipal.**

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des adjoints présents, soit :



- BARAILLES Brigitte, *1re Adjointe*, Personnel, Administration Générale – Affaires Démographiques – W<Petite Enfance
- LOUBRIAT Anne, *Adjointe*, Environnement
- MIRANDE Jean-Jacques, *Adjoint*, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements
- PORTEJOIE Pierre-Yves, *Adjoint*, Animation - Jeunesse - Conseils de Quartiers

Nous nous retrouvons pour la deuxième fois. Nous allons voir ensemble les dossiers qui ont avancé, ce qui va et ce qui ne va pas. L'objectif est de tenir compte de vos suggestions, de vos observations et de vos propositions. Je vous propose d'articuler cette deuxième rencontre autour de deux parties. Dans un premier temps, nous aborderons les dossiers actuellement à l'ordre du jour, qui rythment la vie de la Commune : il nous semble en effet important que vous soyez informés du travail effectué sur l'ensemble du territoire communal. Dans un deuxième temps nous passerons en revue tous les points abordés lors de la première réunion de quartier. Nous détaillerons ensemble l'état d'avancement des différents dossiers.

Les adjoints présents ce soir vont vous faire part, chacun dans son domaine d'intervention, du travail effectué durant ces 6 derniers mois.

## **20H45 - RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 5 NOVEMBRE 2014**

### **DEVELOPPEMENT DU TRES HAUT DEBIT – DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

**La Commune sera couverte en totalité à la fin de l'année 2017** : la fibre alimentera alors les logements de tous les habitants qui le souhaiteront. Il est précisé que la fibre optique a l'avantage de ne pas connaître d'affaiblissement de signal, contrairement au cuivre : elle assure donc une meilleure qualité de réception.

Orange utilisera les réseaux existants, enterrés ou aériens, chaque fois que possible. Et lorsque ce sera indispensable, cette entreprise créera de nouvelles lignes. Ce résultat est le fruit du travail mené par l'équipe municipale en place : dans un souci d'équité, nous demanderons à Orange de commencer par les quartiers actuellement les plus mal desservis.

### **URBANISME**

#### ➤ **Révision du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) :**

A ce jour, nous n'avons aucun élément complémentaire quant à l'étude commandée par l'Agglomération d'Agen pour évaluer la pertinence des côtes retenues par les services de l'Etat (c'est-à-dire la crue de 1875 et non plus celle de 1930).

#### ➤ **Numérotation des maisons situées chemin du Limport et une partie de la rue Sacha Guitry :**

La numérotation du Chemin du Limport est prévue courant du dernier trimestre 2015. La numérotation de la partie concernée rue Sacha Guitry sera effectuée en 2016.

### **VOIRIE**

#### ➤ **Petit réseau sur le chemin de la Cadrougne qui prolonge la rue Sacha Guitry :**

Une rencontre a eu lieu avec le propriétaire concerné au sujet de la nature et le devis des travaux.

#### ➤ **Travaux sur le chemin de la Cadrougne :**

Aucune intervention n'est envisagée durant l'année 2015. En réponse à la demande formulée par la mairie, il nous a été répondu que la prise en charge de ce chemin rural en tant que voirie d'intérêt communautaire n'est pas envisagée par l'Agglomération d'Agen.

#### ➤ **Faucardage des fossés :**

Depuis janvier 2015, la Commune prend en charge l'entretien des fossés. 2 passages ont déjà eu lieu, l'un fin mai et l'autre en juin, le prochain se fera en septembre.

### **BALAYEUSE**

Le remplacement de l'engin était prévu au budget 2015 pour un montant de 160 000 € TTC. La balayeuse a été livrée en juin. Un achat complémentaire a été réalisé, correspondant à une petite balayeuse autotractée d'un montant de 13 600 € TTC, pour le nettoyage des trottoirs.

### **ASSAINISSEMENT CHEMIN DE PATIRAS :**

Ce chemin se situe hors du schéma directeur d'assainissement. Une réponse en ce sens a été faite aux riverains.

### **COLLECTE DES DECHETS :**

#### ➤ **Ramassage des déchets chemin de Patiras :**

Selon le schéma arrêté par l'Agglomération d'Agen, les déchets verts doivent être utilisés pour le compostage ou être apportés à la déchetterie.

➤ **Containers empêchant les piétons de circuler en toute sécurité :**

Un rappel des règles de sortie des containers a déjà été rédigé dans le Passage Actu n°54. Il sera demandé à la Police Municipale de passer régulièrement dans le secteur.

**RESEAUX TELEPHONIQUE ET ELECTRIQUE :**

Il avait été noté que des poteaux penchaient. Nous avons contacté Orange et ERDF : les travaux n'ont cependant pas encore été effectués (il n'existe néanmoins pas de danger). Nous vous invitons à suivre la procédure suivante pour demander une intervention pour une ligne ou poteau téléphonique endommagés sur le domaine public :

1°) Noter le n° d'identification inscrit sur le poteau concerné

2°) Appeler les Services Techniques municipaux au 05 53 77 06 40

3°) Communiquer le nom de la rue et le n° du poteau concerné ainsi que le type de dysfonctionnement constaté.

Forêts de votre appel, les Services Techniques municipaux se chargeront d'intervenir eux-mêmes auprès d'Orange pour demander une intervention

Cette procédure, tracée par une application informatique, va nous permettre de suivre vos demandes. En l'absence de ce nouvel outil, nous nous sommes aperçus que nous ne pouvions pas avoir de suivi en interne.

**ECLAIRAGE PUBLIC**

L'Agglomération d'Agen a fixé pour règle absolue qu'aucun éclairage public ne peut être implanté en zone rurale ou semi-rurale.

**SECURITE ROUTIERE**

➤ **Vitesse excessive :**

2 radars pédagogiques amovibles ont été achetés, pour un montant total de 5 890 € TTC. Ils sont actuellement positionnés et font, dans un premier temps, du comptage dans les deux sens de circulation. Durant une huitaine de jours, nous réalisons ainsi un audit pour mesurer la pertinence d'aménager la voirie ou poser un panneau de signalisation. Nous les laissons ensuite 15 jours sur site en fonctionnement (avec indication de la vitesse des véhicules). Ils sont alors positionnés sur d'autres endroits de la Commune. Outre dresser un état des lieux des vitesses pratiquées, les radars pédagogiques ont pour objet de dissuader les automobilistes de rouler au-delà des vitesses autorisées.

➤ **Chemins de Patiras et du Limport et flux de circulation importants provenant de Brax et de Roquefort :**

Aucun aménagement routier n'est possible hors agglomération. Il vous est proposé de renforcer les contrôles de vitesse par une action de la Police Municipale.

➤ **Au lieu-dit « Goux », le panneau d'entrée de ville est absent ainsi que le panneau de limitation de vitesse :**

L'implantation du panneau est prévue à l'automne 2015, au niveau du début de l'urbanisation de la rue Sacha Guitry, conformément aux dispositions du Code de la route.

➤ **Règlementation du stationnement rue de la Garonne :**

Une réunion avec le Directeur d'ERDF a eu lieu pour évoquer notamment les aménagements de l'intersection Rue de la Garonne/Voie sur berge/rue Sacha Guitry.

Nous attendons la présentation du projet définitif.

**PATRIMOINE :**

➤ **Mise hors d'eau de la chapelle de Monbusq :**

Les services techniques municipaux ont remplacé les carreaux cassés par des vitrages synthétiques. Un réglage de l'éclairage a été effectué pour assurer un bon éclairage. Il faut en outre souligner que le bâtiment n'est pas conforme à la réglementation en vigueur pour recevoir du public.

➤ **Nettoyage des tags présents sur les piles du pont Canal :**

Ils sont nettoyés au coup par coup. Mais ce nettoyage ne pourra pas être réalisé dans le cadre des Chantiers citoyens : les services devront s'en charger eux-mêmes.

➤ **Cimetière de Monbusq, la tombe de Jean Rodes est abandonnée.**

Les services étudient la possibilité, réglementaire et budgétaire, de restaurer la tombe de Jean Rodes ainsi que celle – également abandonnée – de Mme Henriette Lartigue, qui a recueilli et caché des enfants juifs durant l'Occupation.

➤ **Pont de Camélat :**

A notre demande, l'Agglomération d'Agen prévoit d'organiser une réunion avec les riverains concernés.

**JEUNESSE :**

A l'exception de l'espace de jeux destiné aux jeunes enfants, il existe peu d'endroits à Monbusq où les jeunes peuvent se retrouver. Il sera donc demandé aux services techniques d'étudier la possibilité d'aménager une partie des espaces disponibles en aire de jeux pour les adolescents.

**REVITALISATION DU BOURG :**

Après l'aide apportée aux nouveaux gérants du Copacabana ainsi qu'à ceux de la Pizzeria, nous sommes en train de travailler à l'animation de la place de la République. Il s'agit de permettre la présence d'autres commerçants ambulants de façon régulières ou à l'occasion d'événements (les animations des Estivales répondent au même objectif).

**ATEMAX**

**Mise en œuvre de la Commission de suivi des sites classés.**

Nous avons mobilisé les services de la préfecture qui, à notre demande, ont constitué la commission de suivi des sites. Nous relançons la préfecture pour qu'elle réunisse enfin cette instance qui permettra d'évoquer les nuisances subies du fait de l'activité de l'entreprise.

**Fin de la réunion : 22h**

# BILLET DE QUARTIER "Monbusq"

Lundi 8 décembre 2014 – 20 heures – Salle municipale de Rosette.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des adjoints présents, soit :



- BARAILLES Brigitte, 1<sup>re</sup> Adjointe Personnel, Administration Générale – Affaires Démographiques - Petite Enfance
- BERNES Eliane, Adjointe, Finances – Logistique – Développement économique
- LAVALLART Patrick, Adjoint, Affaires Scolaires et Péri-scolaires - Jumelage
- LOUBRIAT Anne, Adjointe, Environnement
- MEYNARD Daniel, Adjoint, Associations - Politique culturelle
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements
- PORTEJOIE Pierre-Yves, Adjoint, Animation - Jeunesse - Conseils de Quartiers

Monsieur le Maire présente un diaporama détaillant la formule de « la Ronde des Quartiers » :

La Ronde des Quartiers se veut un rendez-vous régulier avec les habitants. Les habitants d'un quartier sont les « experts » de ce dernier.

Les éventuels intervenants extérieurs, invités lors d'une réunion de quartier, seront à même de répondre au mieux aux interrogations des riverains, notamment pour apporter des réponses dans des domaines qui sont désormais du ressort de l'Agglomération d'Agen (AA). En effet, l'AA est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour tout ce qui touche l'eau et l'assainissement par exemple, ce qui implique désormais que les Communes ne peuvent plus intervenir dans les domaines de compétences statutaires de l'AA. Les transferts intègrent également les moyens financiers et en personnel correspondant aux missions transférées. D'où l'intérêt d'inviter des représentants de l'AA lors des réunions de quartier quand cela s'avère nécessaire. Tout comme la société Orange pour des questions relatives à la couverture Internet du territoire communal. Ce rendez-vous régulier est aussi l'occasion d'aborder les actions mises en œuvre par la municipalité. L'information et la concertation sont deux priorités. Les habitants sont également invités à formuler des propositions, à l'instar des habitants du quartier de Bellevue-Route du Peyré sur le dossier de la LGV. Ainsi, un courrier, signé d'un grand nombre de riverains, est arrivé à la mairie pour proposer le maintien d'un accès au chemin de Bernou. Ce point fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal dont la copie sera transmise au Commissaire Enquêteur, accompagnée de la pétition des riverains. Les objectifs de la "Ronde des Quartiers" consistent à améliorer l'information des habitants, attirer l'attention des élus sur les préoccupations du quartier, au quotidien, lutter contre le sentiment d'abandon d'un quartier, favoriser l'accueil des nouveaux arrivants, définir ensemble les priorités de la vie du quartier. Quel qu'il soit, un projet décidé ensemble vaut mieux qu'une solution mise en œuvre sans concertation. Aujourd'hui, les Communes se voient privées d'une part importante de leur financement, c'est à dire 6% de leur budget global. Or, les dépenses en personnel représentent 54% du budget de notre Commune. La partie du budget sur laquelle nous pouvons véritablement faire des économies représente donc 46%, d'où la nécessité de prioriser les réalisations. Pour renforcer l'action de la "Ronde des Quartiers", un suivi est mis en place. Ainsi, une communication régulière se fera une fois par mois, au travers du Passage Actu. La quatrième ville du département mérite un outil d'information et de communication. Ce support est financé par la suppression d'autres publications. Il est également distribué une fois sur deux par les élus (En effet, il revient aussi cher de faire distribuer un numéro du journal que de l'imprimer). De plus, c'est une occasion supplémentaire d'aller au-devant des Passageois. Le panneau d'informations électronique est aussi un support intéressant. Le site internet de la Commune va être transformé, pour le rendre plus interactif. Un « Billet de Quartier » contribuera également au suivi : il vous permettra de prendre connaissance du compte-rendu de la réunion de ce soir en faisant une transcription la plus fidèle possible des débats. Il tracera également les engagements pris lors de cette soirée. De plus, un nouveau service municipal est créé, qui combinera les actions menées dans le cadre des relations avec les habitants et de la communication. Les demandes des Passageois seront réceptionnées par ce nouveau service et un suivi pourra ainsi être assuré. La "Ronde des Quartiers" regroupe six quartiers et permettra d'organiser 2 réunions annuelles par quartier. Un formulaire est à la disposition des habitants, ce document donne la possibilité, à chacun, de s'exprimer également après la réunion. Une fois retourné à la mairie, ce document donnera lieu à l'émission d'un accusé de réception et les points abordés seront pris en compte par l'équipe municipale.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les débats :

## QUESTIONS / REPONSES

**Q :** Question et/ou point de vue formulés par un(e) habitant(e)

**R :** Réponse apportée par M. le Maire ou un(e) élu(e)

**Q :** La voirie, la chapelle de MONBUSQ, les GRAVES sont en mauvais état. Les poubelles sont régulièrement retrouvées par terre. La présence d'une butte sur la voirie est signalée par des panneaux mais ne fait pas l'objet d'une réfection. Un carreau de la chapelle est cassé. Rappelle qu'il avait été promis qu'une messe par an serait célébrée mais la promesse n'a pas été tenue. Une augmentation énorme des impôts est constatée sur des terres de MONBUSQ constructibles mais inondables. Un dégrèvement a eu lieu mais l'augmentation va-t-elle continuer ? La FERSO est une usine qui rapporte et qui emploie du personnel mais demande à ce qu'elle ne sente plus. Les gens qui veulent vendre leur bien sont pénalisés.

**R : M. le Maire :** Etait présent lors de la réunion de quartier qui s'est déroulée dernièrement à Agen, sur ce problème de la FERSO, devenue ATEMAX. Exiger d'une entreprise qui se porte plutôt mal, du fait de la concurrence, d'engager les travaux nécessaires pour lutter contre les odeurs pestilentielles qu'elle dégage n'est pas facile. C'est semble-t-il le processus industriel d'ATEMAX qui est en cause : les fours ne peuvent plus monter en température de manière continue, ce qui empêche l'air « propre » d'être pris en charge dans le circuit. Le suivi de ce dossier est assuré par les services de l'Etat. Nous avons demandé à la Préfecture, de rouvrir la « commission de suivi des sites polluants » dans laquelle siègera un élu de notre Commune. Quant à la chapelle de MONBUSQ, elle doit effectivement être mise hors d'eau, c'est un engagement.

**Intervention JJ MIRANDE :** Nous n'étions pas informés de l'état de la Chapelle de MONBUSQ mais les travaux concernant le vitrage vont se faire rapidement. En ce qui concerne les zones constructibles ou non, la révision du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), en vigueur actuellement, prend désormais comme crue de référence, la crue de 1875 ce qui entraîne des contraintes encore plus importantes, d'où les zones constructibles ou non. L'avenue de l'Europe est un exemple frappant de zone devenue non constructible, qui a pour conséquence de modifier l'urbanisation de la Commune. L'AA a demandé une nouvelle étude pour évaluer la pertinence des côtes retenues ; cette étude est en cours mais des incohérences ont déjà été relevées (notamment les côtes pour le PPRI ne sont pas les mêmes que celles, plus favorables, retenues pour le tracé de la LGV). De plus, le calibrage de la Garonne n'a pas été pris en compte. Si vous obtenez un CU (certificat d'urbanisme) négatif, vous pouvez vous rendre au service Urbanisme de la Commune où des informations complémentaires peuvent vous être données.

**M. le Maire :** En effet, des terrains ne sont désormais plus constructibles, même sur pilotis. Exemple : deux programmes de logements sociaux sont bloqués. Au sujet de la surtaxe foncière qui est appliquée sur les terrains constructibles non bâtis, sur l'ensemble de la Commune, la moitié des Passageois concernés ont été dégrévés pour des terrains devenus non constructibles, suite aux démarches que j'ai entreprises. Quant à l'augmentation des impôts, deux éléments sont pris en compte. Tout d'abord la base d'imposition, fixée par l'Etat, qui est la valeur locative de la maison ou du terrain. Son actualisation est fixée chaque année par la Loi de Finances. Cette année, cette actualisation ressortira à 0,9%. En second lieu, le taux d'imposition, décidé par les élus. L'objectif de l'équipe municipale est de ne pas augmenter les taux d'imposition, pendant toute la durée du mandat, c'est un engagement. Ainsi, si votre impôt augmente ce ne sera qu'en raison d'une actualisation des bases d'imposition, qui n'est pas de notre ressort.

**Q :** L'équipe municipale ne pourrait-elle pas, pour compenser la hausse des bases, baisser les impôts de 0,9% ?

**R : M. le Maire :** C'est malheureusement impossible. Cette année, nous perdons 6% du budget mais devons néanmoins faire fonctionner la commune. Il ne peut être question de licencier du personnel communal, qui met en œuvre les services que nous attendons tous. Il existe donc trois solutions : 1°) Réduire les dépenses de fonctionnement, mais cela a des limites (nous ne pouvons cesser de faire fonctionner les écoles, par exemple). 2°) Réduire les dépenses d'investissement, (mais cela a également des limites : il nous faut bien sûr entretenir la voirie. Un emprunt sera ainsi nécessaire l'achat d'une nouvelle balayeuse, d'un montant de 200 000 €). 3°) Augmenter les impôts : mais nous avons décidé de ne pas le faire.

**Q :** Si les côtes de référence pour le PPRI sont corrigées, certains terrains redeviendront-ils constructibles ?

**R : M. le Maire :** C'est exactement ça.

**Intervention JJ MIRANDE :** Le petit réseau sur le chemin qui prolonge la rue Sacha GUITRY a fait l'objet d'une demande de devis à Eurovia. Un tuyau traverse le chemin, ce problème doit être traité avec le propriétaire. Par contre, l'implantation des panneaux signalant la chaussée déformée doit être revue. Le budget alloué aux travaux de voirie ne pourra pas prendre en compte la réfection d'un kilomètre de voirie à cet endroit mais le nécessaire peut être fait pour remettre en état les parties les plus détériorées. Il faut comprendre qu'il y a des choses qui n'ont pas été programmées par nous.

**Q :** Les trous doivent être rebouchés correctement pour tenir un peu plus longtemps que ce qui a déjà été fait.

**Intervention JJ MIRANDE :** Le chemin de BIGOURDAS a été refait mais pas le chemin de la CADROUGNE. Ce dernier se prolonge sur la Commune de BRAX : donc la municipalité a sollicité l'AA pour une prise en charge en tant que voirie d'intérêt communautaire. Avant toute décision d'engagement de travaux, le coût de ces derniers sera préalablement chiffré et ce chiffrage vous sera

communiqué, vous permettant ainsi de connaître les raisons pour lesquelles ces travaux seront ou pas effectués. En outre, il convient de ne pas omettre, les dégradations causées par les eaux pluviales, notamment les fossés, sur l'état des chaussées.

**Q** : Insécurité des piétons notamment les jeunes scolarisés qui prennent leur bus à 7h19 devant le cimetière, peu visibles sur le bas-côté.  
**Intervention JJ MIRANDE** : L'éclairage public, comme l'assainissement, est une compétence de l'AA qui a prévu d'améliorer l'éclairage existant en procédant à l'installation de lampes plus performante.

**Q** : Il est entendu que l'éclairage ne se fait pas sur la portion rurale d'une voie communale mais cela pose quand même des problèmes.

**R. M. le Maire** : La réponse de l'AA est effectivement claire mais nous faisons pression autant que faire se peut et sommes présents à toutes les commissions ; cela nous permet notamment de vous informer des avancées des dossiers. L'AA a des modalités d'intervention différentes en matière d'éclairage public selon qu'il s'agit d'une voie communale ou d'un chemin rural. Pour les voies communales, elle distingue les voies urbaines, les voies semi-urbaines et les voies situées en secteur rural. La Commune, par ses représentants, participe aux travaux des différentes commissions permanentes communautaires et veille ainsi à ce que les intérêts de ses habitants soient le mieux pris en compte.

**Q** : Vous nous incitez à faire des pétitions. N'attendons pas tout des politiques : agissons nous-mêmes !

**R M. le Maire** : Vous avez raison, cela ne marche pas toujours mais pour RFF cela a fonctionné.

**Q** : Le quartier de MONBUSQ absorbe un flux de véhicules venant de BRAX et de ROQUEFORT alors que certains lotissements ne sont pas encore construits en totalité.

**R M. le Maire** : La solution est la prévention – si nécessaire la verbalisation des contrevenants – et l'aménagement des voiries. Ces aménagements de la voirie sont à envisager au niveau de l'AA car le flux des véhicules concerne des voitures hors Passage d'Agen.

**Q** : Quelle est la limitation de vitesse pour le secteur rural d'une voie communale?

**R. JJ MIRANDE** : Quelle que soit la voie, la vitesse est limitée à 50km/heure en agglomération mais les gens dont vous parlez n'habitent pas la Commune et ne s'estiment pas concernés par la sécurité. Par ailleurs, si nous envisageons un rétrécissement de la voie, les tracteurs ne passeront plus.

**M. le Maire** : Il faut bien reconnaître que es investissements énormes sur SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS que privilégie le Président de l'AA font également peser une importante contrainte financière sur l'AA, au détriment des autres communes... et de leur voirie.

**Q** : Chemin du Pinche, les poteaux EDF et téléphone penchent.

**R. JJ MIRANDE** : Nous sommes conscients du problème, nous avons contacté ORANGE et EDF pour qu'ils interviennent.

**Intervention M. le Maire** : Je vous demande de signaler rapidement l'incident, cela permet aux Services Techniques de la ville de venir relever le n° du poteau et de préciser à ORANGE et SFR le lieu d'intervention.

**Q** : Nous avons parlé des priorités ; je souhaiterais aborder des questions plus légères, soit : le numérotage des maisons situées sur le chemin du Limport et une partie de la rue Sacha GUITRY pour faciliter le travail du facteur. La couverture Internet mais ai bien compris le travail qui est fait en collaboration avec l'AA. La signalisation de l'usine ATEMAX n'est pas assez visible. La chapelle de MONBUSQ : ne peut-on vraiment pas y célébrer une messe ? Est-elle vraiment dangereuse ? Le cimetière de MONBUSQ notamment la tombe de RODES qui est abandonnée.

**Intervention d'un habitant** : Les camions se perdent et ne peuvent faire demi-tour.

**R : M. le Maire** : Pour ce qui concerne ATEMAX, il s'agit surtout de camions étrangers et leur GPS se révèle effectivement peu utile. En ce qui concerne le cimetière de MONBUSQ, le site fait partie des projets de préservation du patrimoine et je rends hommage à Monsieur CATROU pour le travail qu'il réalise. Quant au numérotage des maisons, il est à noter que 20% des boîtes aux lettres ne sont pas aux normes de la Poste : un travail sur la numérotation est prévu en 2015. Au sujet d'Internet, j'ai rencontré avec D. MEYNARD, Adjoint, le responsable d'ORANGE pour les collectivités ainsi que le responsable du dossier au niveau de l'AA. Il en ressort qu'ORANGE a décidé de développer la fibre sur l'Agglomération Agenaise. 12 communes sont concernées et 5 à 6 ans seront nécessaires pour achever le déploiement. Le PASSAGE D'AGEN est très mal desservi (moins bien que MARMONT PACHAS). Un raccordement courant 2016 est prévu sur l'Agglomération et nous avons demandé que cela débute par Le PASSAGE D'AGEN et une partie d'AGEN. Mais nous avons besoin de vous, pour gagner le fait que le déploiement commence par le PASSAGE D'AGEN. Mais en attendant, nous devons trouver des solutions. 14 abonnés ne sont pas du tout éligibles mais il y a des solutions, notamment le WIMAX. Les personnes qui rencontrent des difficultés sur ce sujet doivent nous en faire part et nous communiquer leur n° de téléphone, nous le transmettrons à ORANGE qui se chargera de leur proposer une solution.

Les habitants doivent être informés : le Président de l'Agglomération d'Agen prône pour nous le déploiement de l'ADSL mais ORANGE a été clair : il n'en est pas question, les travaux en ce sens ne se feront jamais. Il nous faut donc nous battre pour le déploiement de la fibre.

**Intervention de D. MEYNARD** : Il n'y a effectivement plus de déploiement prévu avec du fil de cuivre (ADSL traditionnel).

**Q** : A GOUX, le panneau Le PASSAGE D'AGEN est absent ainsi que le panneau indiquant la limitation de vitesse.

**R. JJ MIRANDE** : En fait, ces panneaux n'ont jamais été implantés.

**Q** : Les fossés ne sont pas curés, ils sont entretenus une fois par an par un tracteur.

**Intervention Habitant** : Cet été, un seul côté a été nettoyé.

**R. JJ MIRANDE** : Avant, la Communauté de Communes du Canton de LAPLUME en BRUILHOIS assurait un entretien qui n'a pas été repris par l'AA lors de la fusion. En 2015, notre Commune prendra en charge cet entretien.

**Q** : Et la balayeuse ?

**R : M. le Maire** : le véhicule est en panne et le montant des réparations s'élève à 50 000 €. La réparation va se faire mais avons besoin d'un véhicule adapté à la taille de la Commune. Cette dépense est prévue au budget. Cette nouvelle balayeuse pourra être réparée dans un garage de mécanique générale ce qui n'est pas le cas de l'engin que nous possédons.

**Intervention JJ. MIRANDE** : une démonstration a déjà été effectuée aux services Techniques.

**Q** : Notre trésor, c'est nos enfants. Du côté de MONBUSQ, peu d'endroits existent où ils peuvent se retrouver, se rencontrer. A quand, un partenariat avec le lycée SAINT-CAPRAIS ?

**R : M. le Maire** : Une convention avec SAINT-CAPRAIS, existe déjà pour permettre la mise à disposition de ses équipements pour certaines associations Passageoises. En contrepartie, les services techniques municipaux entretiennent les terrains et cela a un coût. Pour nos jeunes, il serait effectivement souhaitable de développer les lieux existants et d'aménager les terrains disponibles en libre accès. Des projets accessibles aux quartiers de MONBUSQ et du Bourg sont en réflexion. Leur aménagement et leur entretien seraient moins coûteux. Dans 6 mois, lors de notre prochaine réunion de quartier, nous vous informerons de l'avancée de ce dossier.

**Q** : Et les tags existants sur les piles du Pont-Canal ?

**R : M. le Maire** : Ils sont nettoyés au coup par coup mais cette opération de nettoyage peut faire l'objet d'une activité à mettre en œuvre dans le cadre des Chantiers Citoyens.

**Q** : Peut-on intervenir directement ?

**R : M. le Maire** : le Pont-Canal appartient à l'Etat et je ne pense pas que les riverains puissent intervenir directement mais il est entendu que notre patrimoine ne peut être dégradé. La piste des Chantiers Citoyens est à développer.

**Q** : Le réaménagement du bourg concerne aussi les habitants de MONBUSQ. Les jeunes sont présents mais également un bon nombre de personnes âgées ; il y a un intérêt à dynamiser ce secteur.

**R. M. le Maire** : La Commune devait acheter le COPACABANA pour un montant de 170 000 € afin de le confier en gestion à un commerçant. Nous pensons que cela n'était pas une bonne solution : un travail a été mené par Rodolphe PONTENS, Conseiller Municipal délégué aux entreprises, à l'insertion professionnelle et à l'emploi. Nous avons appuyé M. et Mme BUISSON pour l'achat du fonds de commerce sans les murs. Nous les avons rencontrés pour les aider à réussir leur projet. Depuis, un dépôt de pain a été mis en place et offre un service supplémentaire. Un dépôt de journaux est à l'étude ainsi qu'un point Poste. En effet, la Poste, envisage de fermer l'actuelle agence postale communale dont la fréquentation est limitée à 1.8 personnes par jour. Nous allons aider M. et Mme BUISSON pour que cette agence postale, après accord de la Poste, soit transformée en point relais commerçant. De plus, l'équipe municipale a passé une annonce auprès de la Chambre de Commerce pour communiquer sur la mise à disposition gratuite du kiosque pour un commerce d'épicerie : un nouveau projet devrait voir le jour.

**Intervention de R. PONTENS** : Dans le cadre de la Commission Economique de l'AA, des financements sont prêts à être débloqués pour aider à la création de la nouvelle association de commerçants. De plus, des réunions de quartier spécifiques aux artisans et commerçants Passageois verront le jour en 2015.

**Q** : Problème de voisinage, présence d'une nuisance sonore le dimanche.

**R. M. le Maire** : Je vous propose de compléter le formulaire qui est à votre disposition dans cette salle, afin de nous faire part de ce trouble ce qui me permettra de demander une intervention.

**Intervention d'un Habitant** : Le Père-Noël passerait-il à MONBUSQ ?

Lundi 7 Mars 2016 – 20 heures – Salle municipale de Rosette.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.



Présentation des conseillers municipaux délégués et adjoints présents, soit :

- BARAILLES Brigitte, 1<sup>re</sup> Adjointe, Personnel -Etat Civil - Petite Enfance
- PORTEJOIE Pierre-Yves, Adjoint, Animation, Jeunesse - Conseils de Quartiers
- MEYNARD Daniel, Adjoint, Association - Politique culturelle
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements
- FOUQUET Marie-Thérèse, Déléguée, Tranquillité Publique
- FAGET Cécile, Déléguée, Communication

**Q** : Question ou point de vue formulés par un(e) habitant(e) **QUESTIONS / REPONSES** **R** : Réponse apportée par M. le Maire ou un(e) élu(e)

## INTERVENTION D'UN REPRESENTANT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN SUR LE NOUVEAU DISPOSITIF DE COLLECTE DES DECHETS

M. CORREIA, technicien de l'Agglomération d'Agen expose – avec le support de diapositives explicatives – les principes du nouveau dispositif de collecte mis en œuvre depuis le 4 janvier dernier : calendriers, mise en place de nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) pour le papier et le verre. La mise en place de ce nouveau dispositif est motivée par la nécessité de faire des économies (la collecte était en déficit de 400 000 € en 2015) afin de ne pas être contraints d'augmenter le montant de la taxe.

Plusieurs intervenants font part de leur insatisfaction et font observer que le service diminue alors que le montant de la taxe demeure inchangé.

Monsieur le Maire précise qu'il a proposé à l'Agglo, avec son collègue de BOE, que soit maintenu un ramassage minimum du papier et du verre (à raison d'un ramassage tous les 2 mois) qui satisferait les personnes à mobilité réduite. Il a même proposé que l'AA réduise un peu sa subvention au SUA (420 000 € par an) afin de financer cette activité. Malheureusement, à ce jour, ils n'ont pas été entendus.

M. CORREIA demande aux habitants de signaler immédiatement à l'agglo tout dépôt illégal afin que les alentours des PAV ne se transforment pas rapidement en mini déchetteries.

## RETOUR SUR LES POINTS DEJA EVOQUES A L'OCCASION DES DEUX PREMIERES REUNIONS

### NUMEROTATION

**Jean-Jacques Mirande** : chemin du Limport, la numérotation des maisons a été faite, les plaques sont commandées et seront posées au plus tard en juin 2016.

**H** : la forme des numéros est normalisée ? On ne peut pas faire ce qu'on veut ?

**JJ Mirande** : il ne peut être question d'interdire aux habitants de personnaliser leur plaque de numérotation. En tout cas, les services ont commandé des plaques...

**H** : il serait dommage d'acheter des plaques parce que nous avons déjà mis tous nos numéros

**JJ Mirande** : les numéros que vous avez mis vous ont été indiqués par les services municipaux ?

**H** : bien sûr, donc économisez... et inutile d'acheter les plaques.

**JJ Mirande** : c'est noté : si vous ne souhaitez pas que de nouvelles plaques vous soient fournies, vous nous faites un petit mot pour nous en informer.

**H** : vous allez les commander ou vous les avez commandées ?

**JJ Mirande** : rue Sacha Guitry, ce n'est pas encore fait car la numérotation n'est pas encore faite.

**H** : je suis désolé je rends le train en route, mais c'est quoi cette histoire de numéro ? Car nous (rue Sacha Guitry) nous avons reçu une plaque bleue avec chiffres blancs, c'est de cela que vous parlez ?

**JJ Mirande** : nous parlons du chemin du Limport, c'est une numérotation métrique.

**H** : les gros camions passent sous le pont Canal.

**H** : il n'y a pas de panneau interdisant la voie aux poids lourds. Et il y a un problème pour faire faire un demi-tour à ces véhicules.

**JJ Mirande** : récemment un panneau a été mis sur la voie sur berge.

**H** : effectivement, ça s'est arrangé depuis.

### COLLECTE DES DECHETS

**M** : nous avons évoqué, lors de la dernière réunion le problème des conteneurs de la rue de la Garonne, qui sont mis de façon un peu anarchique jusqu'à la Passerelle. Nous y avons fait passer plusieurs fois la Police Municipale qui a verbalisé. Les riverains ne sont pas autorisés à laisser les conteneurs dehors, à l'exception de quelques maisons où les habitants sont dans l'impossibilité matérielle de les rentrer. Partout ailleurs, nous avons fait signifier aux habitants, par la Police Municipale, qu'il était interdit de laisser les conteneurs en permanence sur le trottoir en raison de la gêne occasionnée. Est-ce que vous avez constaté une amélioration dans cette rue ?

## RESEAUX TELEPHONIQUES

**JJ Mirande** : s'agissant des poteaux électriques, qui appartiennent à ERDF, nous avons une difficulté : les services d'ERDF viennent constater les anomalies signalées sur les fils ou l'inclinaison des poteaux, mais à partir du moment où ils jugent qu'il n'y a pas danger, ils n'interviennent pas.

**H** : concernant l'électricité, l'ancien Maire nous avait promis que la rue Sacha Guitry serait mieux éclairée. Il y a juste les ampoules à changer, pour des modèles plus performants surtout pour les jours de brouillard. Je rappelle qu'on s'est battus pour avoir un bus scolaire... même si ça n'est pas terrible au niveau des horaires, par rapport aux enfants et qu'il ne va pas plus loin que le cimetière... or, à partir du cimetière, il y a très peu de trottoirs, ce qui fait que les enfants et même les personnes âgées marchent sur le bord de la route. C'est dangereux car pour ça aussi le coin manque de lumière. Alors si on pouvait nous changer les ampoules pour mettre en sécurité nos enfants...

**JJ Mirande** : nous avons relayé cette demande d'amélioration de l'éclairage, car comme vous le savez, l'Agglomération a décidé de ne pas investir dans des candélabres supplémentaires. Mais sachez que la semaine dernière, en commission « Eclairage public et voirie » de l'Agglo, on nous a annoncé qu'il a été décidé, pour cette année 2016, un **audit de tous les éclairages publics de toutes les communes**. Pour deux raisons, adapter les candélabres existants avec des LEDS et, dans les zones où les LEDS ne seront pas suffisants, remplacer les vieux globes, au fur et à mesure, par des lampes plus puissantes. Cet audit va donc être fait en 2016 avec des investissements programmés sur les années suivantes.

**M** : je voudrais dire que c'est là une preuve que l'assiduité et le travail réalisé par les élus du Passage au sein des commissions de l'Agglomération finissent par porter leurs fruits. J'ajoute que si nous pouvions nous prévaloir d'une pétition en ce sens signée par une cinquantaine d'habitants, ça ne pourrait qu'accélérer les choses.

**H** : on a vu qu'avec la pétition pour le bus, cela a pris 2 ans.

**M** : c'est vrai... mais ça a marché

**H** : oui, ça n'est quand même pas totalement positif puisqu'on nous a imposé deux arrêts, dont l'un qui n'est pas judicieux, car les enfants sont déposés à la Préfecture au lieu de Jasmin...

**M** : Vous avez raison et j'entends bien que pour le bus, visiblement, vous n'avez pas été entièrement satisfaits, mais pour l'éclairage je suis certain que si on laisse faire les services de l'Agglo, ce sont les habitants qui se manifesteront le moins qui seront servis en dernier. Une pétition pour soutenir l'action de vos élus, c'est utile... voyez, pour le calendrier cela a fonctionné : après la réunion dans leur quartier, les gens de Dolmayrac ont fait parvenir une pétition. Le Président de l'Agglo a compris que les habitants étaient insatisfaits et il en a tenu compte.

**H** : en parallèle de ça, il y a le nombre d'enfants qui sont à vélo sans équipement et sans éclairage. Avec le nombre de personnes qui prennent la rue Sacha Guitry en marchant sur la chaussée, c'est un sérieux problème car il y a très peu d'éclairages et la circulation est importante.

**H** : à propos du téléphone : quand aurons-nous la fibre optique ?

**Daniel Meynard** : dans le dernier Passage Actuel, il y a un article sur la fibre : les premières armoires de rue seront posées et raccordées au central téléphonique courant avril 2016. Le déploiement commencera dans la zone correspondant au triangle de la rue de Verdun, avenue des Pyrénées et bord de Garonne. C'est un quartier avec une densité de population très importante. Orange va donc commencer par là. Les premières connexions seront réalisées à partir de septembre/octobre dans ce quartier, puis tous les 15 jours, il y aura de nouvelles connexions... jusqu'à la fin 2017, où tout le Passage sera équipé, y compris Monbusq.

**M** : Je précise qu'initialement, Orange avait prévu de ne pas déployer la fibre aux deux extrémités de la Commune parce que, d'un côté, les habitants sont connectés à Aubiac et de l'autre à Paganel. Il faut avouer aussi que la faible densité de population dans ces quartiers ne les rendait pas très « intéressants » pour l'entreprise. Après avoir travaillé la question avec les services d'Orange, nous avons abouti à ce qu'ils nous confirment par écrit que les premiers branchements seraient réalisés au dernier trimestre 2016 et qu'au dernier trimestre 2017 toute la Commune sera équipée en fibre optique.

**H :** et ils laissent le cuivre ? Car pour ceux qui n'ont pas internet, ils sont obligés d'avoir le cuivre pour pouvoir disposer du téléphone. Et le prix ?

**Daniel Meynard :** Le prix annoncé par Orange pour se raccorder est de 149€, mais les services de l'entreprise nous ont précisé que durant les 3 premiers mois du déploiement dans un quartier, **ils proposeront la gratuité** pour inciter les gens à se connecter.

**M :** quoi qu'il en soit, nous allons continuer à travailler avec Orange pour que le raccordement soit partout gratuit.

#### SIGNALETIQUE

**H :** il serait nécessaire de mettre un panneau de limitation de vitesse après le panneau de fin d'agglomération car au-delà, la vitesse est limitée à 90km/h et c'est trop.

**JJ Mirande :** la pose d'un panneau de limitation de vitesse à 70 km/h est effectivement prévue à cet endroit.

#### SECURITE ROUTIERE

**H :** et pour la règlementation du stationnement de la rue de la Garonne, on peut faire quelque chose, car les gens se garent n'importe où ? Si on veut faire revivre le Passage Bourg, il faut qu'on puisse passer.

**JJ Mirande :** c'est parfaitement exact, mais comme vous le savez, il y a une multitude de garages rue de la Garonne. Or, on perd de la place lorsqu'on fait des chicanes de stationnement puisqu'on ne peut pas en installer au bord des garages. La situation est donc compliquée jusqu'à place de la République, car en supprimant des places de parking on irait à l'encontre du but recherché.

#### PONT DE CAMELAT

**JJ Mirande :** concrètement on a rencontré, la semaine dernière, les services de l'agglomération chargés des infrastructures. Ils nous ont présenté un premier projet de l'ensemble c'est à dire aussi bien le pont de Camélat, la voirie jusqu'à la route de Brax et, en parallèle, l'implantation de l'éventuelle voie SNCF qui servira pour le chantier TGV.

Il a été convenu que nous devrions recevoir cette semaine les plans qu'ils nous ont présentés. Les personnes impactées recevront un courrier, leur signifiant l'évolution : à cet égard, les services de l'Agglomération souhaitent rencontrer les riverains concernés pour leur présenter l'état du projet.

**M :** la fin des travaux est annoncée pour 2021-2022 par l'AA.

**JJ Mirande :** pour ma part, j'é mets des réserves car lorsqu'ils annoncent une date c'est en partant du principe que le financement est acquis alors que pour l'instant il n'est pas encore finalisé.

Toute la phase d'étude archéologique, inondation, impact sur l'environnement et autre, prend un certain temps. Mais ça ne les empêchera pas, dans la dernière année, de lancer la phase de conception du projet de façon à pouvoir lancer les travaux dès lors qu'ils auront le feu vert du financement.

**H :** donc la route et la voie ferrée c'est sûr ?

**JJ Mirande :** la route c'est sûr. Quant à la voie ferrée, elle nécessitera une autre étude car elle sera utilisée pour la future voie LGV : si la LGV ne se fait pas il n'y aura pas la voie ferrée.

**M :** la voie ferrée c'est la voie de liaison gare TGV/gare d'Agen, qui servira au transport du matériel pour la LGV.

**H :** la voie ferrée servira pour transporter le matériel donc elle servira aussi pour le pont ?

**M :** non la ligne de chemin de fer c'est seulement pour les travaux de la LGV, pour le pont, le matériel sera transporté par la route.

#### JEUNESSE

**M :** il avait été évoqué le fait que sur le site de Monbusq il n'y a pas de lieu pour les adolescents, à part l'aire de jeux de la passerelle destinée aux tous petits. Nous sommes en train de bâtir le budget. En 2016 les contraintes budgétaires sont telles qu'on ne peut pas envisager de pareils aménagements à cet endroit-là pour les adolescents du quartier.

En effet, en 2016, la priorité en termes de projets d'investissement c'est un premier self-service scolaire, parce que cela touche de très nombreux enfants qui aujourd'hui déjeunent dans des conditions de bruit et d'inconfort qui ne sont pas acceptables. Ce projet consomme toute la capacité d'investissements nouveaux de l'année.

#### PATRIMOINE

En matière de patrimoine nous allons privilégier cette année autre chose que la restauration de la tombe de Jean Rodes parce que l'association archéologique du Passage, que préside M. Catrou, a bénéficié d'une aide financière de la Députée (vous savez que les députés disposent d'une réserve parlementaire). Nous avons donc, avec la Députée, aider la société archéologique à implanter des pupitres explicatifs, comme il y a à Agen, devant les sites remarquables de la Commune (la passerelle, le pont canal, les maisons éclusières, l'église Ste Jehanne de France...). S'agissant du cimetière de Monbusq, c'est peut-être prématuré tant que les tombes des marins ne sont pas restaurées et mises en valeur.

#### ENTREPRISES

**M :** nous nous sommes efforcés, tous ensemble, de faciliter l'implantation des gérants du Copacabana, ainsi – mais c'est une expérience malheureuse au bout du compte – qu'une pizzeria. À l'emplacement de cette pizzeria, Rodolphe Pontens, en charge de l'emploi et des entreprises, s'emploie à installer un autre commerçant. Il a aussi travaillé pour qu'un boucher vienne place de la République et, de son côté, Daniel Meynard, adjoint en charge des associations et de la culture, s'est attaché à créer un programme d'animations autour de la place, avec les Estivales de la Passerelle, pendant les mois de juillet et août. Ce programme a efficacement animé le quartier et fait travailler les commerçants.

**H :** je le dis à tout le monde, si vous voulez que le boucher reste, il faudra y aller. Sinon il va s'en aller.

**M :** exactement : il a modifié ses horaires de travail dans d'autres communes pour pouvoir proposer ses produits aux habitants du quartier, mais si la population ne vient pas...

**H :** il faudrait travailler sur l'accès à la Place, moi je n'y passe plus car on ne peut pas y accéder en raison du fait que les gens se garent n'importe où sur les trottoirs... Mettez une zone bleue, comme à Nérac.

**M :** nous nous posons également cette question pour l'avenue d'Alsace, à proximité du Crédit Agricole. Je souhaiterais avoir votre avis sur ce point : si on fait une zone bleue comme à Nérac, est ce que vous pensez que c'est judicieux ?

**H :** A Nérac ça marche...

**M :** pour les plus jeunes d'entre nous, une zone bleue c'est une zone où le stationnement est régulé par l'apposition d'un disque sur son pare-brise. Vous mettez votre heure d'arrivée et votre heure de départ et si vous souhaitez rester encore, il vous faut revenir pour tourner votre disque. L'intérêt c'est que ça ne coûte rien (à la différence d'un parcimètre) et la police municipale peut néanmoins sanctionner les éventuels abus.

**H :** mais ça va nous pénaliser aussi, on ne pourra plus se garer, nous non plus, tout l'après-midi.

**M :** c'est pourquoi je vous demande ce que vous en pensez. Cela dit, on n'est pas non plus obligé de tout mettre en zone bleue.

**H :** un exemple, il y a le jeudi, l'association des marcheurs. Ils se garent tous sur le parking de la Passerelle et il n'y a plus de places pour nous. Ils pourraient aussi bien aller sur le parking près du terrain de boules.

**JJ Mirande :** c'est tous les jeudis que l'association vient ? Dans ce cas, on peut peut-être aller les rencontrer et leur proposer d'aller se garer ailleurs.

**H :** je leur ai déjà dit et ils m'ont répondu qu'ils se garaient là où ils pouvaient.

**M :** c'est noté, on va leur écrire pour leur dire que c'est embêtant.

#### ENVIRONNEMENT

**M :** La commission de surveillance des installations classées comme la « Ferso-Atemax » a été reconstituée par la Préfecture car elle était en sommeil depuis 3 ans. Cette reconstitution résulte du travail mené par Anne Loubriat, adjointe en charge de l'environnement. Elle doit se réunir au mois d'avril : Anne Loubriat va y siéger et soulever les problèmes de nuisances olfactives. Même si à vrai dire nous ne sommes pas ceux qui en souffrent : ce sont plutôt les habitants d'Agen qui résident en face, sur l'autre rive de la Garonne.

#### POINTS NOUVEAUX

**M :** y aurait-il des points nouveaux que vous voulez aborder ?

**H :** il y a un point récurrent : le petit dos d'âne sur le chemin du Limport. Ça fait 10 ans qu'on en parle, on va faire un pont de 100 millions d'euros et on n'est pas capable de solutionner un petit truc de 20 cm.

**JJ Mirande :** nous avons rencontré le propriétaire....

**H :** oui je suis là, je suis la propriétaire. J'ai fait faire un devis. Les services du gaz m'ont dit que la Mairie les avait déjà appelés : je suis donc venue ce soir pour voir avec vous comment mettre en œuvre les travaux...

**JJ Mirande :** c'est bien que vous soyez là. Nous allons pouvoir nous rencontrer pour en discuter.

#### Fin de réunion

# BILLET DE QUARTIER



## "MONBUSQ"



Lundi 14 novembre 2016 – 20 heures – Salle municipale de Rosette.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des adjoints présents, soit :

- BARAILLES Brigitte, 1<sup>re</sup> Adjointe, Personnel -Etat Civil - Petite Enfance
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements
- MEYNARD Daniel, Adjoint, Association - Politique culturelle
- PORTEJOIE Pierre-Yves, Adjoint, Animation, Jeunesse - Conseils de Quartiers

Retour sur les points abordés lors de la réunion du 7 mars 2016

&

### QUESTIONS / RÉPONSES

*H : question ou point de vue formulés par un(e) habitant(e) / M : réponse apportée par M. le Maire*

#### SIGNALETIQUE

**H : Il serait nécessaire de mettre un panneau de limitation de vitesse après le panneau de fin d'agglomération car au-delà, la vitesse est limitée à 90km/h et c'est trop.**

**M :** concernant la limitation de vitesse, il y a déjà un panneau limitant la vitesse à 70 km/h sur cette voie communale dans sa partie rurale.

Toutefois, il pourrait être envisagé de doubler ce panneau existant par l'implantation, quelques hectomètres en aval, du panneau de sortie d'agglomération, d'un deuxième panneau de limitation de vitesse en prévoyant d'apposer sur le panneau de limitation de vitesse existant une plaque « rappel ».

**Intervention JJ Mirande :** en dehors du panneau de notre agglomération, nous ne pouvons pas limiter la vitesse. En revanche pour le panneau de signalisation des chevreuils, comme cela a été demandé, son implantation peut être envisagée.

**H : rue Sacha Guity et Chemin du Limport, après le panneau de l'agglomération, on ne peut pas réglementer la vitesse? Alors que le problème de la vitesse se pose entre ce panneau et Brax.**

**Intervention JJ Mirande :** cela peut s'étudier mais en concertation avec les services des autres communes.

**M :** un panneau de rappel 70km/h vous conviendrait-il ?

**H : cela ne peut pas faire de mal.**

**M :** nous allons poursuivre la signalétique dans ce sens.

**Intervention JJ Mirande :** nous prévoyons également le panneau indiquant le passage d'animaux.

**H : la signalétique doit être implantée sur les deux routes.**

#### STATIONNEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE

**H : le jeudi, les membres de l'association des marcheurs se garent tous sur le parking de la Passerelle et il n'y a plus de places pour nous.**

**M :** un courrier a été adressé à la Présidente de l'association Boé Rando aux termes duquel il lui est demandé d'inviter ses adhérents à stationner de préférence sur le parking public des 2 maisons éclusières de l'ex-Canalet afin de ne pas porter préjudice aux riverains et aux commerçants de proximité quant au stationnement des véhicules de leurs clients.

A ce jour, nous n'avons pas encore de réponse, je vais les relancer et de plus demander à la Police municipale de passer.

**H : pour un problème de ce genre, ça suffit la Police municipale ?**

**M :** oui, car il ne s'agit pas de verbaliser mais de faire de la prévention et ce type d'intervention rentre dans les missions de la Police municipale.

**H : les gens pourraient le faire d'eux-mêmes.**

**M :** c'est vrai, mais visiblement cela ne marche pas.

#### VOIRIE

**M :** en ce qui concerne la problématique du dos d'âne qui avait été évoquée lors de la dernière réunion, le propriétaire concerné est prêt, suite aux devis demandés par la Commune, à faire réaliser les travaux.

L'objectif est que ce dos d'âne disparaisse en évitant un conflit. Au terme de négociations, nous sommes donc convenus avec le propriétaire qu'il fasse procéder à l'enlèvement du tuyau pour un enfouissement plus en profondeur et en respectant les normes en la matière pour ne pas occasionner à l'avenir le phénomène appelé "coup de bélier". La Commune a proposé de prendre en charge la réfection de la voirie mais nous souhaitons que ces travaux soient réalisés par un professionnel. Ainsi, c'est l'entreprise Eurovia qui exécutera les travaux dans les règles de l'art.

Cette intervention aura lieu les 21, 22 et 23 novembre prochains ce qui entraînera la fermeture de la voie. Nous sommes parvenus à cette solution sans conflit.

Il y a également d'autres travaux prévus chemin du Limport entre le pont de Freysonis et le premier virage. Il s'agit de travaux sur les bordures et couche de roulement.

**Intervention JJ Mirande :** la chaussée est profondément défoncée de part et d'autre du chemin, nous sommes donc obligés de faire une "poutre" pour éviter l'éboulis.

**M :** ces travaux seront réalisés les 17 et 18 novembre prochains.  
**JJ Mirande :** j'attire votre attention sur le fait que nous sommes tributaires des conditions climatiques, ces travaux étaient programmés plus tôt mais le temps n'a pu permettre d'intervenir.

**H : c'est une bonne chose.**

**M :** sur les questions de voirie, avez-vous de votre côté des points qui paraissent mériter une intervention?

**H : il existe un problème de manque de visibilité au niveau du Pont Canal, et qui concerne les piétons débouchant à la première écluse et les personnes qui montent d'EDF. Une haie de lauriers a déjà été taillée. J'ai appelé VNF qui m'a répondu qu'elle leur appartenait bien et m'a indiqué que la solution consistait à ce que le Maire saisisse VNF par courrier. Ainsi VNF interviendra dans un an à compter de la réception du courrier, c'est le délai qu'il faut envisager pour que la haie de lauriers soit à nouveau taillée.**

**M :** vous avez le nom de cette personne ?

**H : c'est le responsable de l'agence.**

**H : vous pourriez anti-dater la demande?**

**H : on attend la mise en place d'un panneau piétons/vélos.**

**Intervention JJ Mirande :** des cyclos ont déjà attiré notre attention sur cette zone, effectivement la haie a été coupée mais... elle repousse.

**H : vous pouvez tailler sans demander à VNF.**

**M :** non

**H : essayez, vous verrez bien !**

**M :** dans l'intérêt de la Commune, je n'ai pas envie d'avoir de mauvaises relations avec VNF.

#### ECLAIRAGE PUBLIC

**H : l'éclairage du Pont-Canal est une compétence de l'AA mais il se trouve que du côté du Passage souvent l'éclairage ne fonctionne pas. Il y a un problème de disjoncteur alors que le matériel est neuf.**

**JJ Mirande :** c'est noté.

**M** : sur la Passerelle le matériel d'éclairage a une nouvelle fois était détérioré mais pas sur la 1<sup>re</sup> partie côté Passage. Il semble que cela résulte de la présence des caméras qui ont été installées.

**Intervention JJ Mirande** : une commission communautaire a lieu prochainement, je soulèverai ce point.

**M** : personnellement, je pense qu'il faudrait un autre système d'éclairage sur la Passerelle.

**H** : *si vous faites un courrier à VNF pour le Pont-Canal, vous pourriez également leur demander de ramasser les feuilles mortes. En effet, cela rend le cheminement glissant pour les piétons.*

**M** : je vais leur signaler : VNF a une obligation d'entretien. Il y a une convention de superposition de gestion qui a été établie bien avant que nous arrivions aux affaires. Le Directeur a mis beaucoup de temps à autoriser la Commune à entretenir les bords du Canal.

**H** : *cela ne représente pas beaucoup de temps d'intervention.*

**M** : nous leur présenterons le danger que cela fait encourir aux piétons. Cet été, il a fallu que je fasse des pieds et des mains pour pouvoir mettre en place un panneau sur la voie communale, pour interdire la baignade aux abords des écluses. Alors que l'autorisation de VNF était indispensable.

Avez-vous d'autres points que vous souhaiteriez aborder ?

**H** : *il faut reconnaître que pour les jeunes sur l'Agglomération, il n'y a rien hormis Aquasud. On ne leur propose rien pour la baignade !*

**M** : il existe tout de même 2 piscines sur le territoire de l'agglomération : Aquasud et la piscine de Pont du Casse.

**H** : *il fait de plus en plus chaud, comment font les jeunes ? Il faut leur permettre de se baigner ailleurs que dans les piscines.*

**M** : je comprends qu'une piscine n'a pas l'attrait d'un espace naturel mais s'agissant de Garonne, où la baignade est interdite, je rappelle que 2 personnes se sont noyées cet été. Je suis convaincu que pour le Canal et la Garonne, c'est définitivement non du point de vue règlementaire car la réglementation, notamment sanitaire, en vigueur est très stricte.

**H** : *est-ce qu'on ne peut pas rendre « baignable » le lac de Passeligne ?*

**H** : *cela avait été prévu un temps, mais on n'en entend plus parler.*

**M** : à ma connaissance, à ce jour, cela est interdit par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour des raisons sanitaires.

**H** : *il y a pourtant des animations sur le lac.*

**H** : *il faut braver les interdits.*

**Intervention JJ Mirande** : je doute de la validité de cette suggestion... je vous invite à dire cela aux Maires qui, pour avoir « bravé les interdits » sont mis en examen à la suite d'inondations.

**M** : quoi qu'il en soit, je vous propose de demander officiellement à l'AA s'il est possible de rendre le lac de Passeligne utilisable par les baigneurs, en argumentant qu'il est tentant pour nos jeunes de venir se baigner en Garonne ou aux écluses. Pour ces dernières, j'ai fait mettre un panneau d'interdiction tout simplement parce que je n'ai pas envie que l'on vienne chercher la responsabilité de la Commune en cas d'accident, d'autant que l'eau y est très polluée.

**H** : *j'ai déjà entendu dire M. Dionis que cela était possible, qu'il fallait en discuter.*

**H** : *la réglementation sur les eaux de baignade et les activités nautiques sont bien différentes.*

**Intervention JJ Mirande** : tous les lacs qui étaient ouverts il y a quelques années, ont été fermés pour des raisons sanitaires. Plusieurs Maires de Lot et Garonne ont sollicité des bureaux d'étude pour étudier la création de piscines dans des sites naturels mais le coût financier est exorbitant.

**M** : le site de Passeligne a été réalisé sur d'anciennes gravières.

**Intervention JJ Mirande** : le site de Casteljaloux est encore « baignable » car il y a un ruisseau qui arrive.

**M** : il a fallu 10 ans pour que les bains soient autorisés, il fallait que l'alimentation se fasse par de l'eau de source. Nous allons poser la question à l'AA.

Un dernier point que je veux aborder avec vous. Il s'agit d'une évolution que nous souhaitons apporter à la Ronde des Quartiers :

Pour chaque quartier, une enveloppe budgétaire serait allouée pour une année ou jusqu'à la fin du mandat. Ce crédit serait dédié à des projets initiés et décidés par les habitants du quartier concerné. Un appel à projet serait lancé auprès des habitants, portant sur les projets que ceux-ci souhaiteraient voir réalisés dans leur quartier.

Lors d'une réunion de quartier, les projets proposés par certains habitants vous seraient alors présentés, assortis de leur coût financier. Par exemple : une aire de jeux pour les enfants, un aménagement de proximité (un banc par exemple)... l'objectif étant de convenir ensemble de ce que vous souhaitez mettre en œuvre pour votre quartier.

**H** : *c'est une bonne idée. C'est une suite logique pour la Ronde des Quartiers. Chaque quartier fera ses propositions comme à Agen.*

**M** : à la différence près, cependant, qu'à Agen, ce sont les conseils de quartiers qui font des propositions et c'est le Conseil municipal qui décide. Alors que, ce que je vous propose, c'est que la décision appartiendrait aux habitants du quartier.

**H** : *pour mettre cela en place, il faut élire un Conseil de quartier ?*

**M** : cela n'est pas indispensable, il y a d'autres solutions pour rendre acteurs des décisions les habitants qui le souhaitent.

**H** : *oui, mais il y a des gens qui ne peuvent se déplacer.*

**M** : vous avez parfaitement raison. C'est pourquoi la réflexion que nous menons et le projet définitif qui vous sera exposé devra tenir compte de cette situation mais je souhaitais d'ores et déjà vous soumettre cette proposition... réfléchissez-y.

**H** : *dans une démocratie, il n'y a pas 100% de gens qui votent.*

**H** : *oui, mais 100% ont la possibilité de voter.*

**H** : *l'important est que chacun ait la possibilité de s'exprimer.*

**H** : *à la 1<sup>re</sup> réunion de quartier à laquelle j'ai participé, j'avais moi-même proposé de faire la tournée de toutes les maisons pour récolter des idées.*

**H** : *nous n'avons pas assez d'information sur les autres quartiers.*

**M** : sur le site Internet de la Ville, tous les Billets de Quartiers sont consultables et téléchargeables en ligne et je vous rappelle que votre quartier va être prochainement doté de la fibre optique.

**H** : *M. Christian Jacq m'a dit que vous aviez voté au Conseil municipal la modification du périmètre de protection des monuments historiques. Pourquoi avez-vous accepté cette modification ?*

**M** : il ne s'agissait pas d'accepter ou refuser cette modification, mais à vrai dire d'en prendre acte...

**H** : *pourtant, certains ont voté contre.*

**Intervention JJ Mirande** : cela n'a pas véritablement de sens puisque, dans tous les cas, c'est l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui détermine souverainement le périmètre.

**H** : *vous pouviez suspendre votre décision tant que les habitants n'étaient pas informés.*

**M** : c'est l'ABF qui propose une zone de protection à la Commune sur des bases patrimoniales. Cela signifie que si la Commune n'est pas d'accord, il faut qu'elle fasse remonter des observations motivées par des motifs patrimoniaux. A Sainte Jehanne le périmètre a été réduit. L'ABF est le représentant du Ministre de la Culture. De plus le Canal est la propriété de VNF.

**H** : *avant de voter, vous pouviez quand même lui dire de nettoyer.*

**M** : l'ABF est le gardien du patrimoine, il n'en est pas le gestionnaire et, par ailleurs, nous ne pouvons pas nous opposer à l'affirmation de critères patrimoniaux. Si le vote avait été majoritairement négatif, l'ABF nous aurait indiqué que celui-ci n'avait aucune consistance et nous serions allés devant le Tribunal Administratif... sur la base de motifs irrecevables. Pour information, à chaque fois que vous envisagez de faire des travaux dans un périmètre protégé (ex : repeindre les volets), vous devez consulter l'ABF, qui a l'obligation de répondre à chaque sollicitation.

**Intervention de C. Jacq** : *j'ai voté contre parce que j'ai vu la modification proposée par l'ABF. J'ai trouvé une anomalie sur la situation d'EDF qui est à côté du Pont-Canal mais qui ne se trouvera plus dans le périmètre protégé alors que des habitants qui se trouvent plus loin sont dans le périmètre...*

**M** : Nous souhaitons à présent vous communiquer deux informations complémentaires :

**Intervention D. Meynard** : au sujet du déploiement de la fibre optique, des armoires sont déjà installées sur la Commune mais les prestations de raccordement prennent plus de temps que prévu. Une réunion publique d'information animée par Orange se déroulera le vendredi 9 décembre prochain à 20h au centre culturel.

**Intervention JJ Mirande** : 2 platanes malades situés place de la République vont être abattus car ils sont dangereux pour la sécurité des personnes et des biens. A cette occasion, la place sera neutralisée pendant l'intervention prévue en décembre.

**H** : *avez-vous des nouvelles du Pont de Camelat ?*

**JJ Mirande** : tous les riverains concernés par cette opération seront invités à donner leur avis par l'AA et le bureau d'études.

**M** : les Conseillers communautaires sont également invités à assister à une réunion de présentation car ce dossier est complexe.

**JJ Mirande** : cette phase d'étude est assez longue. Quand le planning sera plus avancé nous avons demandé qu'une réunion de présentation aux riverains soit organisée.

**H** : *les travaux sont-ils budgétés ?*

**JJ Mirande** : le Président de l'AA affirme que oui, mais à ma connaissance les partenaires n'ont pas encore eu confirmation.

**H** : *et les travaux sur le pont des "gitans" ?*

**JJ Mirande** : vous voulez dire le pont qui se situe au niveau de la station d'épuration de Brax... les travaux ont démarré sans que nous le sachions.

**Fin de la réunion 22h30**